



MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Objet du marché :

COMPLEXE INTERCOMMUNAL SPORTIF ET CULTUREL

APPEL D'OFFRE OUVERT

En application du Code de la Commande Publique 2019

ACTE D'ENGAGEMENT

AVENANT

N°2

Lot n° : 8	Intitulé : REVETEMENTS DE SOLS
------------	--------------------------------

TITULAIRE du MARCHE

CONCEPTION REALISATION CARRELAGES (CRC)

19 impasse Denis Papin

73100 GRESY SUR AIX

DATE DE NOTIFICATION DU MARCHE INITIAL : 29 mai 2024

AVRIL 2026

Article 1 – Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNE DE REIGNIER-ESERY
197, Grande Rue
74 930 – REIGNIER-ESERY
Tél : 04 50 43 40 03 - E-mail : secretariatmairie@reignier-esery.com Personne habilitée
à signer le marché : **Le Maire**

Article 2 – Identification du titulaire du marché public

CONCEPTION REALISATION CARRELAGES (CRC)
19 impasse Denis Papin
73100 GRESY SUR AIX

Article 3 – Objet du marché initial

Le marché initial est un marché de travaux portant sur l'opération ci-dessous :

COMPLEXE INTERCOMMUNAL SPORTIF ET CULTUREL

Lot n° : 8	Intitulé : REVETEMENTS DE SOLS
------------	--------------------------------

Article 4 – Rappel du montant du marché initial et des précédents avenants

Le montant du marché et de ses précédents avenants est de :

Montant HT : 124 506,25 €HT
TVA (20%) : 24 901,25 €
Montant TTC : 149 407,50 € TTC

Montant du marché :	124 506,25 €HT	Initial
	140 081,53 € HT	Après avenant n°1

Article 5 – Objet de l'avenant n°2

Des tampons de sol sont nécessaires à la maintenance des réseaux enterrés lors d'éventuelles opérations de curage. L'avenant n°2 a pour objet d'en prévoir 6 dans les locaux vestiaires et locaux techniques, afin de faciliter les opérations de maintenance de l'équipement.

La plus-value est de 2 489,75 € HT.

Les autres dispositions du marché restent inchangées.

Marché de Travaux – LOT N° 8- Avenant n°2

Article 6 – Montant et incidence financière de l'avenant n°2

	Montant € HT	TVA 20%	Montant € TTC
Plus-value	2 489,75	497,95	2 987,70
Moins-values			

Montant de l'avenant n°2	2 489,75	497,95	2 987,70
Evolution du montant du marché	+2 %		
Variation cumulée du marché	+14,51 %		

Article 7 – Nouveau montant du marché après avenant n°2

	Montant € HT	TVA 20%	Montant € TTC
Montant du marché après avenant n°1	140 081,53	28 016,31	168 097,84
Montant de l'avenant n°2	2 489,75	497,95	2 987,70

Nouveau montant du marché	142 571,28	28 514,26	171 085,54
----------------------------------	-------------------	------------------	-------------------

Article 8 – Base légale de l'avenant n°2

Le présent avenant est conclu conformément aux dispositions des articles L.2194-1, R.2194-2 et R. 2194-3 du code de la commande publique.

Article 9 – Modification du délai de fin de réalisation des travaux

Sans objet.

Article 10 – Annexes à l'avenant n°2

Les documents suivants sont annexés au présent avenant : FTM 08-02

Article 11 - Signature du titulaire du marché

A

le

Nom, Prénom

Signature & Cachet

Décision du Maître d'ouvrage

Le présent avenant est accepté

Fait à REIGNIER-ESERY, le

Autorisé par délibération du

Notifié à l'entreprise titulaire le